



Communiqué

Qualité de la vie nocturne lausannoise

Lancement de la « Charte Label Nuit »

La Ville de Lausanne, GastroLausanne, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) et REL'IER (Fondation Le Relais) lancent la « Charte Label Nuit ». Celle-ci propose des mesures visant à engager collectivement les établissements publics à mettre sur pied des actions de prévention et de réduction des risques à l'intention de leur clientèle. Le harcèlement sexuel figure parmi les premières priorités fixées.

En construction depuis plusieurs années avec l'ensemble des partenaires concernés, la « Charte Label Nuit » constitue un ensemble de mesures concrètes que s'engagent à prendre les établissements publics membres dans des domaines variés : formation du personnel de bar et de sécurité, information à la clientèle, encouragement à la mise sur pied d'actions de prévention dans les clubs, prix préférentiels pour des prestations de premiers secours dans les établissements membres. Au-delà de ces mesures concrètes, cette Charte permet de mutualiser des bonnes pratiques et de mettre en place un dialogue constructif, sur la base d'engagements concertés, entre les autorités, les organismes de prévention et les établissements. Plus globalement encore, ces nouveaux engagements permettent de concilier la promotion économique de la vie nocturne de Lausanne tout en réduisant les éventuels effets négatifs, notamment pour la clientèle concernée.

Parmi les premières mesures proposées, une formation sur le harcèlement de rue dispensée au personnel concerné : agent-e-s de sécurité, personnel de bar ou administratif. Dans un deuxième temps, d'autres modules seront mis sur pied, par exemple sur la réduction des risques liés à la consommation d'alcool. Ces formations seront organisées avec le soutien et la collaboration de la Ville de Lausanne ainsi que des associations de prévention concernées. Ces dernières, impliquées dès le départ dans la définition de la Charte, pourront collaborer plus étroitement avec les clubs membres dans le cadre d'une plateforme de concertation et de coordination. Le lancement de cette Charte est soutenu, pour trois ans, par la Ville de Lausanne. Elle est coordonnée avec la production, selon la même ligne graphique, de nouveaux panneaux d'information de la Commune sur les obligations légales imposées à la clientèle et aux établissements.

Après avoir pris, ces dernières années, plusieurs mesures visant à améliorer la qualité de vie nocturne dans l'espace public (augmentation des patrouilles pédestres de la police, extension des Correspondants de nuit par ex.), la « Charte Label Nuit » constitue un complément indispensable pour toucher les noctambules au sein-même des établissements.

La Municipalité de Lausanne

Bureau de la communication
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne
T +41 21 315 25 50
presse@lausanne.ch

GASTROLausanne
UNIS POUR LE PLAISIR DE VOUS SERVIR

NightLife VAUD
Information - prévention - réduction des risques



Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39
- M. Thierry Wegmüller, Fondateur de la Charte, membre de GastroLausanne, 079 371 79 63 et Sarah Gala, Coordinatrice de GastroLausanne, 079 489 29 11
- Yana Scheurer, cheffe de projet Nightlife Vaud (FVA), 079 512 64 35
- M. Kim Carrasco, chef de projet, REL'IER (Fondation Le Relais), 079 729 29 00

Informations complémentaires sur www.lausanne.ch/nuit

Lausanne, le 14 mai 2018